

■ **ARCK architecture SARI**, à Etoy, En Noyer Girod 3. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 17 juin 2004. But: exploitation d'un atelier d'architecture; entreprise générale de construction et courtage immobilier. Capital social entièrement libéré: CHF 20'000. Apport en nature/reprise de biens selon convention du 17 juin 2004 et bilan au 31 décembre 2003: actifs (CHF 28'250'05) et passifs (CHF 20'675.63) de l'entreprise individuelle Pascal Keller, à Allaman, soit une actif net de CHF 7'574.42, acceptés pour ce prix, dont CHF 7'500 imputés sur le capital social, le solde de CHF 74.42 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Apport en nature selon convention du 17 juin 2004: un logiciel 'Archicad' pour CHF 7'500, somme imputée sur le capital social. Associés-gérants avec signature individuelle: Candelas Alain, de Lutry, à Lussy-sur-Morges, et Keller Pascal, de Salenstein, à Etoy, chacun avec une part de CHF 10'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce.

Journal no 6471 du 24.06.2004
(02333746 / CH-550.1.040.167-8)